

« Tout est mis en œuvre dans ces récits, s'écriait le saint évêque, pour piquer la curiosité et frapper l'imagination ; l'esprit du lecteur est entouré du spectacle des violations les plus audacieuses des lois divines et humaines et le cœur assailli de choses suintant l'immoralité sous toutes ses formes. Cette nourriture empoisonnée, jetée chaque jour au public cause un mal incalculable. »

Avec ce vénéré prélat, nous regrettons vivement de voir une certaine presse accorder tant de publicité aux méfaits de ces criminels, qui viennent de déshonorer leur famille.

Que nos journalistes fassent détester le crime ; qu'ils s'efforcent d'instruire leurs lecteurs en leur donnant de saines notions sur la gravité du délit, sur ses conséquences terribles, ils ne sauraient trop être loués dans cette tâche ; qu'ils s'indignent en particulier, contre le meurtrier, qu'ils flagellent sa conduite lâche et brutale, ils méritent encore d'être encouragés dans cette voie. Il importe d'inspirer un mépris souverain pour ces êtres dégradés qui, poussés par des passions et des instincts grossiers trempent ainsi leurs mains dans le sang du prochain.

Nous approuvons la peine de mort prononcée par nos lois contre ces crimes. De propos délibéré, avec sang-froid, pour un gain sordide ou tout autre motif inavouable, lancer une âme dans l'éternité sans qu'elle ait le temps de se reconnaître, quelle terrible responsabilité !

On ne devrait pas trouver trop sévère ce châtement prononcé contre le meurtrier, puisque nos lois ne lui refusent jamais le temps de se préparer. Pourquoi donc chercher à lui attirer les sympathies de l'opinion publique. La justice, calme et raisonnée, aura à juger si, au moment de son délit, il était conscient de ses actes ou non ; plus que tout autre, elle a le devoir de protéger l'innocent et d'accorder le pardon au criminel en cas de doute sur sa culpabilité. Que l'avocat défende son client devant ce seul tribunal compétent et qu'il s'efforce de prouver son innocence ou son irresponsabilité par tous les moyens honnêtes.

On ne saurait approuver non plus ces détails dont la simple lecture fait monter le rouge au front, ces illustrations qui piquent la curiosité et font naître les impressions les plus fâcheuses.

Ne serait-il pas préférable encore de faire le silence autour du nom de ces tristes personnages, de s'occuper moins, pendant qu'ils sont détenus dans les prisons, de leur santé, de leur sommeil, de